ID: 050-200067205-20230720-P247\_2023-AR



Publié le 20/07/2023



# DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## Délégation faite au Président

Réf.: P247\_2023

Date: 19/07/2023

OBJET: Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la crèche les

Bou'd'Chou à Bricquebec-en-Cotentin

### **Exposé**

La crèche les « Bou'd'chou », située à Bricquebec-en-Cotentin au 45, place des Buttes est intégrée au service commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin. Elle est aujourd'hui gérée par une association dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Le bâtiment qui accueille ce service depuis 1989 date des années 50. A part la réalisation d'une extension en 2008 ainsi que le remplacement du vitrage du hall d'entrée et du bureau de direction en 2016, aucune rénovation importante n'a été réalisée depuis son ouverture.

Le bâtiment se retrouve confronté à des problématiques de :

- Déperditions énergétiques,
- · Dysfonctionnements au niveau du chauffage,
- · Problèmes d'accessibilité,
- Contraintes et limites organisationnelles.

La Commission de territoire du service commun a souhaité recourir à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans une opération de programmation de travaux de l'équipement. Cette mission doit permettre de guider le service commun dans la recherche et la mise en œuvre des solutions permettant de répondre à l'ensemble des problématiques du bâtiment.

L'accompagnement se décompose en trois phases :

- Phase 1 : Diagnostic du bâtiment et des contraintes,
- Phase 2 : Établissement de préconisation sous forme de scénarios,
- Phase 3 : Écriture de la programmation du projet.

Malgré une publicité à l'échelle nationale et face au constat d'une première consultation infructueuse en raison de l'absence d'offre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a sollicité la société ASSYSTEM dans le but de conclure un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID: 050-200067205-20230720-P247\_2023-AR

ASSYSTEM a remis une offre le 27 juin 2023, en groupement avec la société IDEE ENERGIES.

Au terme de son analyse et après la réalisation d'une phase de négociation, il apparaît que cette offre répond aux objectifs et aux attentes exprimées dans les documents de la consultation et il est par conséquent proposé de la retenir.

### Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** la délibération n°DEL2018\_252 du 20 décembre 2018 portant sur la création du service commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2122-2-3°,

#### Décide

- De signer le marché public relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la crèche les Bou'd'Chou à Bricquebec-en-Cotentin avec le groupement conjoint représenté par la société ASSYSTEM Engineering & Operation Services (siège social : Tour Egée - 9/11 Allée de l'Arche 92400 COURBEVOIE) pour :
  - une partie à prix forfaitaire qui s'élève à un montant de 19 266 € HT soit 23 119 € TTC,
  - une partie à prix unitaire sans montant minimum mais avec un montant maximum de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC,
- **Dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Service Commun nature 2031 Frais d'étude Crèche de Bricquebec-en-Cotentin,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

**David MARGUERITTE**